



Au coeur de l'éducation

LE SACRÉ-COEUR

ÉCOLE - COLLÈGE - LYCÉE - SUPÉRIEUR

86 Rue de Courlancy - 51096 REIMS
03 26 61 64 00

contact@psc-reims.fr
pensionnat-sacre-coeur.fr



Le langage est une clef qui ouvre à peu près toutes les serrures.

Jean Dutourd

Nous voulons :

Une école où l'apprentissage de la langue permette aux élèves de construire et d'exprimer leur pensée.

Pour cela nous avons défini trois axes de travail :

1. Enrichir le vocabulaire
2. Développer l'art de l'éloquence
3. Maîtriser langage oral et langage écrit

La mise en place de ces 3 axes de travail permettra à chaque élève de construire et maîtriser la langue française.

Notre école œuvrant en collaboration avec les parents vous serez invités à être relais et répétiteurs de ce projet.

Les professionnels qui souhaiteraient venir partager leur expérience dans ce domaine auprès de l'équipe ou des élèves sont les bienvenus.

Ce projet d'école débute en 2021 pour une durée de 3 ans.

Cette démarche a pour but d'accentuer les enseignements déjà réalisés dans les différentes classes, d'en mettre en place des nouveaux avec une progression par cycle et en partenariat avec les parents d'élèves et des intervenants extérieurs.

Projet éducatif

Notre but est de faire de l'école un lieu éducatif et participatif où :

L'élève

- Se sent respecté dans sa personne
- S'épanouit dans le travail et les jeux, individuellement et avec les autres
- S'exerce à structurer sa pensée, à prendre la parole, s'ouvre au monde qui l'entoure, et apprend à maîtriser les apprentissages de base.

Le parent :

- soutient son enfant dans son métier d'élève
 - s'implique dans la vie de l'école
- rend service en participant 1h au minimum par an à une activité scolaire
 - prête main forte à l'équipe éducative



Respect de sa personne

- Par une écoute Vraie
- En reconnaissant que le désir et les possibilités de l'enfant ne sont pas identiques au désir et à la volonté des adultes qui ont la charge de son éducation
- En valorisant ce que l'enfant réussit
- En respectant le rythme de chacun
- En aidant l'enfant à prendre conscience de ce qu'il fait afin qu'il soit l'artisan de ses progrès.

Épanouissement de la personne

A l'école

- ✓ Par l'apprentissage de la vie en groupe
- ✓ Par le respect du règlement commun
- ✓ Par l'apprentissage du partage, de la générosité et de la joie de vivre en groupe
- ✓ En entendant la proposition de vivre les valeurs évangéliques

En classe

- ✓ Par une éducation à l'écoute
- ✓ Par la prise de conscience de lui-même, de son originalité, de sa liberté, dans l'écoute de ses pairs et des adultes
- ✓ Par une ouverture aux autres, à une autre pensée
- ✓ Par la reconnaissance aux autres et à soi-même du droit à l'erreur.
- ✓ Par une motivation aux apprentissages scolaires : parole, lecture, écriture, calcul...
- ✓ Par un éveil à la curiosité et la découverte du monde qui l'entoure
- ✓ Par une éducation à la citoyenneté

Animation pastorale

Vous avez choisi de mettre votre enfant à l'école Sacré-Cœur La Salle. Dans l'école, des enseignants et des parents œuvrent pour faire de l'école un lieu de communauté chrétienne dans le respect des convictions de chacun. Ainsi, dès la petite section, la catéchèse est vécue dans les classes et au quotidien. La vie ensemble dans le respect de l'autre, la solidarité, la tolérance...est le reflet du caractère propre de l'établissement.

C'est ensemble, parents et éducateurs, que nous formons une communauté vivante animée par les valeurs évangéliques auxquelles nous croyons. Soyons porteurs de confiance et d'espérance.

Nous avons besoin de parents pour accompagner les petites équipes de catéchèse et de préparation aux sacrements ! Venez nous rejoindre, votre aide nous est indispensable.

Préparation à la première Communion ou au Baptême

Nous proposons pour les enfants volontaires, la **préparation** au sacrement de l'Eucharistie, précédée de la préparation au sacrement de Réconciliation.



La chorale du Sacré Cœur

Depuis de nombreuses années, des adultes se retrouvent deux fois par mois pour chanter, dans un climat de convivialité et de foi, au service de l'animation musicale des grandes étapes de la vie chrétienne des jeunes, à savoir la première communion, la profession de foi et la confirmation. Rejoignez-les !!

Renseignez-vous auprès de la pastorale

canniauxc@psc-reims.fr

Nos règles de vie de A à Z

Absences

En cas d'absence, la famille avertit l'école avant **9 heures** (ou accueil@psc-reims.fr). L'élève apportera **dès son retour** en classe **un mot justifiant son absence** (pour des raisons administratives d'obligation scolaire et de tenue des registres d'appel journalier).

APEL (Association des Parents d'élèves)

C'est votre association. Chaque famille y a sa place en tant que partenaire. Y prendre part, c'est participer à la vie de l'école.

Bibliothèque

Une bibliothèque est organisée **bénévolement** dans l'école avec l'Association Culture et Bibliothèque pour tous. Les élèves prennent des livres régulièrement. Aidez vos enfants à rapporter les livres empruntés. La bibliothèque **recrute** des parents ; grands-parents... pour des permanences. Signalez-vous auprès du chef d'établissement ou de l'enseignant (cf coupon au centre de ce livret) ou bibliothèque@psc-reims.fr

Calendrier scolaire (cf calendrier en dernière page)

Les mercredi ou samedi matins sont des temps de présence obligatoires pour tous les élèves. Certains permettront de vivre des temps forts pastoraux inhérents au caractère propre de l'école.

Cantine en maternelle

La cantine en maternelle est un service rendu aux parents. Nous vous rappelons qu'une journée complète en collectivité scolaire est très longue et qu'une coupure durant midi est souhaitable.

Cahier de correspondance/agenda

Dans chaque classe, un cahier de correspondance ou agenda fait le lien entre les parents et l'école. Les circulaires y sont collées. Les parents signent dans les délais impartis pour prouver qu'ils les ont bien lues.

Certaines informations sont aussi transmises par courriel avec des liens en ligne.

Carte scolaire de sortie

Du CE1 au CM2 chaque élève a une carte qui nous permet de savoir où il doit être. Un remplacement de carte perdue coûte 5€. (les CP ne peuvent pas sortir seuls). Un élève sans carte reste dans la cour.

Casquette

L'école fournit une casquette à chaque élève de CP et aux nouveaux entrants. Cette casquette devra suivre votre enfant pour toute sa scolarité. Un remplacement de casquette égarée coûtera 5€. (Elle servira dans toutes les sorties scolaires)

Circulation

Les voitures circulent à l'intérieur de l'établissement. Il vous est expressément demandé de rouler au pas dans l'établissement et de **stationner uniquement sur les emplacements prévus**. Le badge de l'école est **OBLIGATOIRE** pour les véhicules stationnés.



Communication

Les parents sont invités à prendre contact avec les enseignants dès qu'un problème se pose. Les enseignants reçoivent volontiers les parents **sur rendez-vous**. Le chef d'établissement doit être consulté pour toute demande de modification administrative. Les papiers transmis par les enseignants doivent être signés et rendus dans les délais. (ou transmettre l'information via **Beneylu**)



Coordonnées

Tout changement d'adresse, de téléphone doit être signalé par écrit au chef d'établissement ou au secrétariat et un double transmis à l'enseignant.

Dégradations

Une amende sera demandée pour toute dégradation volontaire du matériel de l'école. Les dégâts causés par les élèves aux locaux ou au matériel scolaire seront à la charge de leurs parents.

Etude

L'étude a lieu de **16h35 à 17h30**. Une inscription à l'année en forfait 1, 2, 3 ou 4 soirs à jours fixes est préconisée. Des études occasionnelles restent possibles 2€60 par étude (paiement via Ecole-Directe) Attention l'étude débute à 16h35, les élèves présents seront inscrits pour l'étude. Pour les élèves présents après 17h30 l'équivalent d'une étude occasionnelle sera facturé. (après 3 dépassements l'accueil à ce service pourra être suspendu temporairement ou définitivement)

Garderie en maternelle

La garderie du matin a lieu de **7h45 à 8h10**. Une inscription à l'année en forfait 1, 2, 3 ou 4 matins à jours fixes est préconisée. Des garderies occasionnelles restent possibles 2€60 par garderie (paiement via Ecole-Directe) Attention la garderie ayant lieu de 7h45 à 8h10 un élève présent sur cette tranche horaire sera considéré en garderie et une garderie occasionnelle sera facturée.

La garderie du soir a lieu de **16h35 à 17h30**. Une inscription à l'année en forfait 1, 2, 3 ou 4 soirs à jours fixes est préconisée. Des garderies occasionnelles restent possibles 2€60 par garderie (paiement via Ecole-Directe) Attention la garderie débute à 16h35, les élèves présents seront inscrits pour la garderie. Pour les élèves présents après 17h30 l'équivalent d'une garderie occasionnelle sera facturé. (après 3 dépassements l'accueil à ce service pourra être suspendu temporairement ou définitivement)

Goûter

La prise de goûter ou de sucreries pendant les récréations n'est pas autorisée. **Les chewing-gums et sucettes sont interdits à l'école.**

Inscriptions

Toute demande d'inscription doit se faire par écrit (télécharger sur le site le dossier de demande d'inscription) à partir de la Toussaint. - Les frères et sœurs d'élèves seront prioritaires s'ils se manifestent dans les délais et dans la limite des places disponibles.

Informations

Tableau d'affichage, Espaces Numériques de Travail (Beneylu, edumoov/educatarble) utilisés en classe pour partager à distance devoirs, leçons, évaluations etc...

EcoleDirecte pour les documents et paiements en ligne.

Vos identifiants de connexion vous sont transmis en début d'année par l'enseignant, vous devez les conserver.

Plus généralement n'hésitez pas à nous suivre sur les réseaux sociaux :

L'application « bon app » pour les menus.

Livres

Les livres sont fournis par l'école. L'élève est tenu d'en prendre soin.

Matériels numériques

Tablette, téléphones portables, ne sont pas autorisés dans l'école, nous pourrions les confisquer.

Médicaments

La distribution de médicaments aux élèves malades est effectuée par l'infirmière sous réserve qu'ils soient accompagnés d'une ordonnance de moins de quinze jours.

Objets perdus

Vous pouvez récupérer les objets retrouvés sous le préau en élémentaire et auprès des enseignants en maternelle. L'école décline la responsabilité de la perte d'objets. Pensez à marquer l'ensemble des objets au nom de l'enfant.

Parents correspondants

Chaque classe a un ou plusieurs parents délégués. A la réunion de rentrée vous pouvez vous porter candidat. (fiche de candidature en page interne de ce livret)

Photographies

Vous aurez la possibilité d'acheter la photo de classe et des photos d'identité en septembre. En effet une séance est prévue dès les premiers jours de rentrée. (cf calendrier en dernière page du livret) Les photos prises au cours de l'année scolaire sont consultables sur site internet.

PSC Boutique

Pour les amoureux (grands et petits) du PSC, des commandes seront réalisables.

Réabonnements et abonnements

Plusieurs abonnements (les réabonnements sont possibles) vous sont proposés en septembre. Vous bénéficiez ainsi de tarifs scolaires et l'école se voit offrir des abonnements ou documents pour les classes.

Régime, statut

Pour toute modification de statut (externe, demi-pensionnaire), vous devez consulter le chef d'établissement. Il existe 5 régimes : externe, D1 (un repas par semaine), D2 (deux repas par semaine), D3 (trois repas par semaine), et D4. De même pour l'étude ou la garderie. Les modifications ne peuvent se réaliser qu'à la fin de chaque trimestre comptable.

Règlement

Chaque élève de l'école aura connaissance en début d'année du règlement, qui sera signé. Des sanctions seront prises s'il n'est pas respecté. Vous en serez informés. Les assistants d'éducation ont également en charge le respect de ce règlement et agissent en conséquence.

Rendez-vous

Le Chef d'établissement et les enseignants sont disponibles pour vous recevoir sur rendez-vous.

Retards

Les retards répétés seront sanctionnés. Il est essentiel d'être ponctuel. En cas d'arrivée tardive en élémentaire merci de ne pas accompagner votre enfant dans sa classe et le laisser à la grille (même pour les CP).

Sanctions

Tout manquement à ces règles de vie et/ou au règlement de l'école entraînera des sanctions. La graduation des sanctions peut nous mener jusqu'à la remise temporaire de l'élève à sa famille, la tenue d'un conseil de discipline et la rupture du contrat de scolarisation.

Un système d'avertissement sur les temps extra-scolaires est mis en place. Le troisième avertissement entraîne une exclusion temporaire et peut entraîner l'arrêt définitif du service proposé.

Sorties, voyages et spectacles

Chaque classe a la liberté de ses sorties en accord avec le chef d'établissement. Les parents en sont avertis par circulaire quelque temps avant.

Sorties de l'école

Maternelle : Les élèves ne peuvent partir qu'avec une personne autorisée qui vient les chercher dans l'enceinte de la maternelle.

Elémentaire : Une surveillance de cour a lieu le matin, à partir de 7 h 45 et le soir jusque 16 h 35. Les élèves externes non repris sont en maternelle dès 11 h 20 jusque 12h. Les samedis travaillés, tous les élèves seront repris dans la cour.

Aux sorties du matin et de l'après-midi, les élèves en élémentaire attendent leurs parents à l'endroit convenu en début d'année, qui est noté sur leur carte ; carte devant être obligatoirement présentée pour sortir sans être accompagné.

Les élèves qui ne restent pas en garderie ou étude sont invités à quitter l'établissement.

Durant les heures de cours, un élève n'est admis à quitter l'école qu'accompagné par une personne responsable qui viendra le chercher directement dans sa classe et pour un motif valable.

Tenue vestimentaire

La tenue de tous les membres de la communauté éducative sera respectueuse du caractère propre de notre établissement catholique.

Les parents veilleront à ce que leur enfant ait une tenue simple, correcte et décente, adaptée à leur âge et au milieu scolaire (les survêtements sont réservés à la pratique sportive).

Vernis, tatouages, maquillages et piercings sont prohibés.

Des chaussures plates, tenant aux pieds et adaptées à la saison sont demandées.

Parents: marquez les vêtements de votre enfant, ils seront ainsi plus aisés à retrouver.

Travail scolaire

Vous devez veiller à contrôler les devoirs de vos enfants quotidiennement.

Charte du Parent correspondant de classe

Légitimité

Parent d'élève, il est élu par les parents d'une classe pour une année scolaire.

Il adhère au projet éducatif de l'établissement.

Il possède des qualités relationnelles qui lui permettent de créer du lien entre les parents, l'équipe éducative et l'Apel.

Rôle

Le parent-correspondant a un rôle de :

- Porte-parole : il fait remonter les questions et facilite la circulation de l'information entre les parents, le professeur des écoles, le président Apel, etc.
- Médiateur : à la demande de parents ou d'un membre de l'équipe éducative, il intervient lorsqu'il y a une difficulté à régler, un conflit à apaiser.
- Lien entre les familles et l'Apel : il informe l'Apel de toute question appelant une action éducative plus large ou plus concertée ; il informe ou aiguille les parents vers les personnes ou les services des Apel susceptibles de répondre à leurs besoins d'informations spécifiques.
- Acteur : selon les niveaux, les besoins, il est le lien avec l'équipe pédagogique et l'Apel, le parent correspondant de classe peut collaborer à l'organisation d'une activité.

Engagement

Le parent correspondant s'engage à :

- Représenter l'ensemble des parents de la classe
- Etablir des liens avec les parents d'une classe et l'équipe éducative - Agir au service des enfants et des parents
- Respecter les personnes : enfants, parents, enseignants, etc...
- Se montrer discret et respecter la confidentialité de ce qui peut lui être confié (propos, documents)
- Se rendre disponible pour assurer sa mission
- Effectuer sa mission en lien avec le président Apel et lui rendre compte de son activité
- Respecter la présente charte.

Contact : apelsacrecoeur.reims@gmail.com

Une école lasallienne doit s'efforcer de rester ouverte à tous, même lorsque des difficultés financières surviennent momentanément dans les familles. C'est ce que s'attache à faire la Commission de Solidarité, mise en place sur l'initiative des parents.

Le fonctionnement de cette commission n'est possible que par les dons des parents volontaires qui s'engagent à effectuer un versement durant l'année.

Depuis quelques années, les dons sont complétés par la totalité des profits réalisés à l'occasion du marché de Noël.

Mais pour que l'existence de cette Caisse de Solidarité puisse perdurer, nous avons besoin que le nombre des parents donataires augmente.

Si vous désirez être de ceux-ci, nous vous remercions de bien vouloir nous retourner le bordereau inclus dans ce livret, indiquant le montant de votre participation.

N'envoyez aucun règlement. Cette somme sera ajoutée sur la facture de votre enfant.

Grâce à votre générosité, notre Caisse de Solidarité pourra soulager bon nombre de familles. En leur nom, par avance, soyez en sincèrement remerciés.

Les membres de la Commission Solidarité



Bibliothèque



La Bibliothèque est un service bénévole organisé par les parents d'élèves afin de donner le goût des livres à nos élèves.

Les élèves s'y rendent tous les quinze jours ou toutes les semaines selon les classes. Un service pendant midi les mardis et jeudis (12h15-13h) a été également mis en

place.

Afin de pouvoir maintenir cette proposition nous avons **besoin de VOUS** (ou des grands-parents ou autres...) pour encadrer les enfants de façon plus ou moins régulière. Une formation est proposée.

Merci de remplir le coupon ci-dessous et de le rendre à l'enseignant(e) de votre enfant pour **le 8 septembre au plus tard.**

Mme Le Barc'h Chef d'établissement



Facturation

La facture des frais de scolarité est annuelle, établie et expédiée la seconde quinzaine de septembre. Elle est à régler suivant le mode de paiement choisi lors de l'inscription ou de la réinscription de votre enfant :

Par prélèvement "SEPA" sur huit mois.
Possibilité de payer par trimestre.

Par carte bancaire sur "ECOLE DIRECTE" ou par chèque (ordre OGEC PSC).
Un identifiant de connexion vous sera transmis à la rentrée scolaire. Ce lien permettra également de régler en ligne certaines prestations proposées aux élèves.

Les tarifs appliqués pour l'année scolaire 2023/2024, ainsi que les différents points liés à la facturation, sont détaillés dans le règlement financier qui vous a été remis lors de l'inscription ou la réinscription de vos enfants.

REPAS EXCEPTIONNEL : Un élève souhaitant déjeuner occasionnellement à la cantine peut régler par carte bancaire via Ecole Directe des repas.
Son compte sera alors crédité, et l'élève pourra déjeuner au self.
Une perte de carte doit être immédiatement signalée au secrétariat, afin que le compte soit bloqué. Ainsi le solde pourra être récupéré sur la nouvelle carte.

Assurance

L'enfant bénéficie de la couverture d'assurance « INDIVIDUELLE ACCIDENT » qui couvre les activités scolaires et sportives, les trajets, etc. (sauf les accidents résultant de l'utilisation d'un engin à moteur)
Les élèves sont assurés pendant toute l'année scolaire, y compris durant les périodes de vacances, soit du 29 août 2023 au 31 août 2024.

Le dépliant du service assurances vous est adressé ci-joint pour INFORMATION et vous renseigne sur les garanties dont bénéficient les élèves et les formalités à accomplir en cas d'accident. Lorsqu'un accident a lieu, avisez aussitôt le service infirmerie.

IMPORTANT : RESPONSABILITÉ CIVILE

Les élèves inscrits dans l'établissement doivent obligatoirement être couverts par une assurance Responsabilité Civile. Pour éviter un cumul avec les contrats "responsabilité civile familiale des parents ", nous ne garantissons la responsabilité civile personnelle des élèves que sur demande express des familles. Pour tout renseignement, veuillez consulter le service des assurances F.E.C. ou le service comptabilité.